

COMMUNE DES ESTABLES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/06/2026 / Délibération N°2026061507

Date de la convocation 08/06/2026

Nombre de conseillers en exercice : 9

L'an deux mille vingt-six et le quinze du mois de juin à **20 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Philippe BRUN.

Présents : 9

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

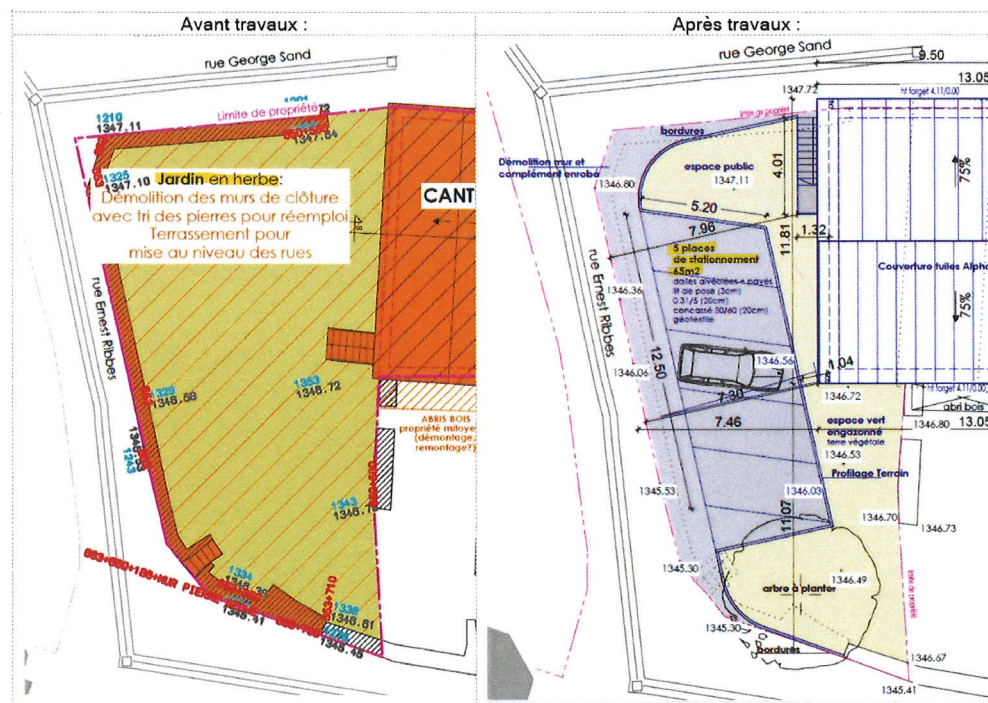
X	Philippe BRUN	X	Delphine SOUVRAY
X	Laurence EXBRAYAT	X	Philippe MICHEL
X	Yves SANIAL	X	Dominique EYRAUD
X	Marine BONNEFOY	X	Alexis RIBES
X	Jérémy CHEVILLON		

Laurence EXBRAYAT a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Demande de reversement des amendes de police

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2334-24 et R 2334-10 à R 2334-12 relatifs à l'attribution aux communes d'une part du produit des amendes de police de la circulation routière ;

Vu le projet de création de places de stationnement aux abords de l'école, dont une place pour les personnes à mobilité réduite ;



Vu l'estimation financière de ces travaux d'un montant de 40 069,18 € HT soit 48 083,01 € TTC ;

Considérant que ces travaux entrent dans le champ des opérations éligibles au financement par la dotation issue du produit des amendes de police ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de solliciter une subvention au titre du produit des amendes de police auprès du département, correspondant à 30 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 40 000 € HT, soit 12 020,76 € :

PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
• Dépenses relatives aux aménagements de sécurité routière	40 069,18 €	• Dotations et subventions Département 43 : reversement Amendes de police • Autofinancement ou emprunt	12 000,00 € 28 069,18 €
Total	40 069,18 €	Total	40 069,18 €

- **AUTORISE** M. Le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous les actes et pièces s'y rapportant.

Fait aux Estables, le 22 juin 2026

Le Maire,
M. Philippe BRUN



Le Secrétaire de séance,
Mme Laurence EXBRAYAT

